



Communauté de Communes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Procès-Verbal de la réunion du 15 décembre 2015**

### **au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène**

**Etaient présents :**

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme PARRAT,  
M. BOURGIE, Mme TEYSSIER  
(arrivée au cours de l'approbation du PV  
du 03/11/15), M. VOCANSON,  
M. CHEYNET,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,  
M. TONSON, Mme BONNEFOY,  
M. FRANÇON, Mme SOUBEYRAN,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. BLANCHARD, Mme FAYARD  
(arrivée au cours de l'approbation du PV  
du 03/11/15), M. SALGADO, Mme  
VICENS (arrivée au cours de  
l'approbation du PV du 03/11/2015),  
M. MOULIN,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD  
M. RIVET,

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTO, M. RABEYRIN,

Commune de LA SEAUVES SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON,  
Mme GUIGNAND (arrivée au cours de  
l'approbation du PV du 03/11/15),

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, M. FAVARON  
(arrivé au cours de l'approbation du PV  
du 03/11/15), Mme BAUZA,

**Etaient Excusés représentés :**

Mme MOULIN-ROYON : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. BOURGIE

M. ROSIAK : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à M. VOCANSON

Mme VOCANSON : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à M. COLETTO

**Etait excusée :**

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Il est procédé à la nomination de Madame Béatrice PACALON comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 28 conseillers communautaires présents (dont 5 ayant un peu de retard),
- 3 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme MOULIN-ROYON à M. BOURGIE, M. ROSIAK à M. VOCANSON et Mme VOCANSON à M. COLETTO)

Le quorum est atteint.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les élus pour leur présence et en revenant sur la terrible épreuve francilienne. Il ne demande pas aujourd'hui une minute de silence car dans les communes, sur les lieux de travail ou dans les entreprises ce moment de recueillement a été suivi. Il souligne sa pensée encore très forte pour ceux qui sont encore hospitalisés, pour ceux qui sont disparus et pour leurs familles. Il évoque ce boucher qui a perdu ses deux filles de 21 et 26 ans à la terrasse d'un café. Il rend hommage aux services de secours qui sont intervenus. Il indique qu'on n'oubliera pas ses attentats du 13 novembre et tous ses dommages collatéraux et qu'en France les choses ne sont plus comme avant.

Arrivées de Mesdames FAYARD et VICENS.

Il poursuit avec les élections régionales qui ont eu lieu dans nos communes les 2 week-ends dernier et souligne le long travail de dépouillement au vu du nombre de listes sur le premier tour. Il félicite Monsieur Laurent WAUQUIEZ qui devrait très probablement être élu à la tête de la nouvelle Région. Il rappelle que la Région est un partenaire important au vu de la contractualisation avec Loire Semène. Il souhaite que la collaboration avec cette dernière se fasse en toute sérénité, tranquillité et confiance.

Ensuite, Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015.

Monsieur VOCANSON tire son chapeau aux agents rédigeant ce compte-rendu qui reprend avec précision la teneur des débats. Il laisse néanmoins le soin au Président de décider de la nécessité de tout reproduire ou seulement l'essentiel. Toutefois il souhaite revenir sur l'avis défavorable donné sur le SDCI en précisant que Loire Semène souhaitait fusionner avec les Marches du Velay et Rochebaron. Il indique que suite à cette délibération, il a pu voir que des collègues d'autres intercommunalités souhaitent également un rapprochement avec Loire Semène. Certains disent que ce n'est qu'une question de temps. Certains élus de cette collectivité annoncent et expriment clairement qu'ils souhaitent fusionner avec Loire Semène. Il estime qu'il ne faut pas perdre de temps et que chaque jour qui passe est important. Aussi, il lui semble que dans le compte rendu, il aurait été préférable de retranscrire « Toute voix contraire affaiblira la voix du Président plutôt que la voix de Loire Semène ».

Arrivées de Madame GUIGNAND et de M. FAVARON.

Monsieur le Président indique que le compte rendu est fidèle à ce qui a été dit en séance.

Monsieur VOCANSON avait noté « m'affaiblira dans les négociations futures ».

Monsieur le Président rappelle qu'il est le Président de la Communauté de Communes et qu'il représente bien Loire Semène.

Monsieur VOCANSON souligne que c'est une question de forme.

Monsieur le Président précise que certaines personnes des Marches du Velay de bon sens qui sont favorables à un rapprochement avec Loire Semène sont des personnes malheureusement

isolées et rappelle que la délibération des Marches du Velay approuve bien le SDCI et la fusion avec Rochebaron à Chalencon mais ne fait aucunement référence ou allusion à un rapprochement avec Loire Semène.

Il précise que la prochaine CDCI aura lieu le lundi 21 décembre prochain à 14 h 00 et souligne qu'il défendra au mieux l'amendement proposé par Loire Semène qui reste fidèle à la délibération : rapprochement avec les Marches du Velay et Rochebaron à Chalencon. Il indique effectivement qu'une commune de Rochebaron à Chalencon souhaite un rapprochement avec Loire Semène car elle partage un bassin de vie commun avec nous. Il déclare que le temps n'est pas un argument car depuis février 2015, on avait le temps de discuter fusion et il aurait fallu faire une étude argumentée et solide. Il rappelle que le SDCI sera désormais validé en mars 2016. Il déclare que peu d'arguments pour aller à l'encontre d'une fusion avec Loire Semène sont exposés dans la presse et pointe un peu d'embarras. Il rajoute que l'amendement de Loire Semène est concis et synthétique. Il pointe les différences si peu nombreuses plutôt que de faire la longue litanie des compétences communes et de nos similitudes.

Monsieur VOCANSON précise que les voix des Marches du Velay favorables à un rapprochement avec Loire Semène ne concernent pas uniquement l'opposition mais également un Vice-Président. Il indique avoir essayé d'aller plus loin dans la réflexion et de comprendre leur décision mais qu'il n'a pas pu obtenir d'arguments objectifs sur leur décision. Il apparaîtrait que ce soient des problèmes sentimentaux, de personnes, de stratégie mais qu'il a du mal à les éclaircir. Il estime que les élus de Loire Semène doivent persister et insister dans la voie de cette délibération. Il indique que notre volonté n'était pas d'aller vers St Etienne Métropole mais bien de se rapprocher des Marches du Velay et de Rochebaron à Chalencon, c'est le plus important.

Monsieur VIAL informe le conseil communautaire que la commune de Malvallette a demandé au Président d'accepter de porter leur amendement qui reprend leur souhait de fusionner avec Loire Semène. Il pense que cette demande démontre bien que dans cette affaire Loire Semène est peut-être en train de raté quelque chose et ironise en disant qu'il serait bien d'avoir un 2<sup>ème</sup> tour comme pour les régionales afin de ne pas s'engager dans une voie irrationnelle décidée dans la précipitation.

Monsieur le Président ne trouve pas judicieux de tenir des propos faisant porter le chapeau au Président de Loire Semène sur la non fusion avec les Marches du Velay. Il pense qu'il faut regarder de plus près les compétences Economie et Famille-Jeunesse dont l'exercice peut être harmonisé facilement. Il n'est pas certain qu'un autre président aurait réussi et se demande s'il est profitable d'essayer de chercher un coupable et que c'est contre-productif dans la perspective de la CDCI du 21 décembre prochain.

Arrivée de Mme TEYSSIER.

Monsieur MARCON estime qu'avec cette volonté de fusion et de rapprochement avec les Marches du Velay, il faudra aller plus loin que le cadre du SDCI. En effet malgré les décisions prises au sein de la CDCI, il sera nécessaire de continuer à discuter avec les Marches du Velay afin qu'un rapprochement se bâtisse à moyen terme. Il estime qu'un train a été manqué mais rien n'empêche les élus de collaborer et de réfléchir à l'avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Communautaire du 3 novembre dernier.

**Administration Générale**  
**Décisions prises en application de l'article**  
**L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des**  
**collectivités territoriales**

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° P\_2015\_100 à P\_2015\_114 et des décisions des bureaux du 27 octobre 2015 et des 3 et 17 novembre 2015 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il souligne que les décisions formations BAFA et BAFD sont financées à hauteur de 60 % par la CAF et en profite pour remercier la CAF qui a toujours su être attentive envers nos projets.

Il précise que la majorité des décisions concernent des animations dans nos structures. Il rappelle que Loire Semène compile des structures en régie ou en associatif à la différence de la communauté de communes des Marches du Velay qui ne traite la compétence Famille-Jeunesse qu'en associatif. Il souligne les animations de qualité qui sont proposées. Concernant le spectacle de Noël du RAM, ce dernier de qualité avec un prix modéré a été possible grâce au travail des animateurs du relais. Il remercie les équipes pour leur engagement dans la réalisation d'économies pour Loire Semène.

Concernant les décisions pour les avantages du personnel, Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un moyen de remercier les agents de Loire Semène pour leur engagement et leur travail de qualité et donne l'exemple de la culture avec l'animation « ça va jazer ». Il souligne le fait que les rémunérations ne sont pas disproportionnées et qu'il est normal de récompenser le personnel.

**Administration Générale : Finances :**  
**Budget Général : Décision modificative n° 3**

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 3 du Budget Général qui concerne 2 points :

- Des travaux en régie : plus de 50 000 € de travaux en régie ont été réalisés par les agents dont environ 36 000 € sur le budget général. Il rappelle qu'une enveloppe de 15 000 € avait été budgétisée au moment du vote du budget primitif, d'où une nouvelle inscription de 21200 €. Les 15 000 € de travaux en régie restant sont inscrits sur le budget annexe Le Blanchisseur qu'on verra ultérieurement,
- Une régularisation de trop perçu de subvention DRAC versée en une seule fois sur un montant prévisionnel de travaux et les amortissements afférents.

Il rappelle que le virement sert d'équilibre. Il note que les travaux en régie mettent en valeur le travail des agents et sont salvateurs pour le budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 du Budget Général.

**Administration Générale : Finances :**  
**Travaux en Régie**

Monsieur le Président présente le détail des travaux réalisés en régie en 2015 :

- blocs containers pour un montant de 25 176 €
- 2 clôtures sur des structures pour des montants respectifs de 5 363 € et 3 793 €
- réalisation d'une aire de jeux au centre de loisirs Pierre Royon pour un montant de 1 693 €
- réalisation d'un mur de clôture sur l'usine relais Le Blanchisseur pour un montant de 14 088 €. Il précise qu'il a été fait le choix de réaliser ce mur en régie suite au recrutement d'un CAE compétent en maçonnerie.

Il propose donc au conseil communautaire d'inscrire un montant total de 36 026,98 € sur le budget général et de 14 088,13 € sur le budget annexe Le Blanchisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'inscription des travaux en régie sur le budget général et sur le budget annexe Le Blanchisseur.

**Administration Générale : Finances :**  
**Admission en non-valeur et Créances Eteintes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur d'une somme de 531,57 € sur le budget général et l'admission en créances éteintes d'une somme de 10,47 € sur le budget général.

**Administration Générale : Finances :**  
**Avance – Ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'il est possible d'ouvrir en section d'investissement des crédits budgétaires pour honorer d'éventuelles opérations en début d'année qui n'ont pas de restes à réaliser. Il précise que ces inscriptions seront reprises dans le budget primitif au printemps 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'ouverture en section d'investissement sur le budget général de crédits à hauteur de 20 000 € pour la voirie, 30 000 € pour le Pôle Economique et d'Usages Numériques et 30 000 € pour les bâtiments communautaires.

**Administration Générale : Finances :**  
**Budget Annexe Blachier Teinturiers : Décision modificative n° 1**

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Blachier Teinturiers qui concerne un ajustement du capital d'emprunt contracté en franc suisse lié au remboursement de la dernière échéance. Il précise que ceci est dû à une fluctuation importante des devises. Il ajoute qu'il avait été prévu au BP trop d'intérêts mais pas assez de capital. Aussi, un virement entre section de 300 € est nécessaire pour équilibrer l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Blachier Teinturiers.

**Administration Générale : Finances :**  
**Budget Annexe Le Blanchisseur : Décision**  
**modificative n° 1**

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Le Blanchisseur et qui concerne l'inscription des travaux en régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Le Blanchisseur.

**Administration Générale : Finances :**  
**Association Au Fil de l'Eau - Jardin de Cocagne :**  
**Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'Association Au Fil de l'Eau – Jardin de Cocagne a sollicité Loire Semène pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2015. Il rappelle que Loire Semène a versé une subvention de 10 000 € en 2013 et en 2014. Il insiste sur l'utilité de cette association qui permet de réinsérer des personnes dans le monde professionnel par des activités nobles d'ateliers de maraîchage biologique. 8 personnes de Loire Semène fréquentent cette structure.

Même si Monsieur le Président ne conteste pas l'utilité de cette structure, il ne trouve cependant pas logique de faire perdurer une subvention dite exceptionnelle. Il rappelle que la commune d'Aurec sur Loire soutient également financièrement cette association et précise qu'il s'est concerté avec les élus d'Aurec pour réfléchir à une autre solution pour 2016. Les élus du bureau souhaiteraient réfléchir à un partenariat avec notre prestataire repas pour les accueils de loisirs et les crèches afin d'intégrer des légumes produits par cette association. Monsieur le Président indique que cette solution présente un double avantage : plus de produits bio dans les repas et bonification possible dans le futur CG2D – insertion qui bonifierait l'enveloppe CG2D de Loire Semène de 20 %.

Monsieur VIAL indique que l'association cultive environ un hectare. Il précise que la commune souhaite également s'orienter vers de l'achat de légumes pour en faire profiter la restauration scolaire et l'accueil de loisirs d'Aurec sur Loire, l'objectif étant de leur faire produire des légumes et de faire perdurer leurs ventes.

Madame FAYARD demande si l'achat des légumes sera équivalent à la subvention de 10 000 €.

Monsieur VIAL souligne que le challenge pour l'association est de s'adapter. Un accord est à trouver et il faudra effectivement être souple et tolérant la première année car il n'est pas certain d'atteindre le montant de la subvention dès la première année. Toutefois, il indique que cette solution intéresse l'Association.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il faudra rester souple et trouver des marges dans leur process. Actuellement le versement d'une subvention créé un lien de dépendance, Monsieur le Président estime que devenir partenaire permettra de pérenniser l'activité de l'association.

Monsieur VOCANSON trouve l'expérience forte intéressante d'aider le social dans le travail et pas par l'assistanat. Il fait remarquer que la zone des jardins se situe en zone inondable à Aurec sur Loire et qu'il faudra faire attention aux aléas climatiques qui peuvent avoir un impact considérable sur la culture des légumes.

Monsieur le Président ne veut aucunement mettre la pression sur l'association, Loire Semène sera présente pour l'accompagner et définir un plan de charge équitable et respectueux. Il s'agira d'une formule expérimentale.

Monsieur MARCON indique avoir participé à l'assemblée générale de Coup de Pouce à l'emploi et il déplore le fait que plus les associations essayent de vivre en travaillant moins elles sont aidées par les fonds européens. Il se questionne sur cette prime à la paresse et à l'assistanat et sur les difficultés pour ces associations pour obtenir des recettes.

Monsieur VIAL revient sur le mécanisme du FSE. Il souligne que les associations d'insertion perdent du FSE si elles sont aidées par des subventions mais pas sur le travail réalisé. L'intérêt de leur acheter des légumes est d'améliorer leurs marchés et leurs ventes sans perte de FSE et trouve l'aspect moralité sympathique.

Mme TEYSSIER rajoute que le FSE arrive en subvention d'équilibre pour compenser les pertes. Si les collectivités donnent des subventions alors le FSE baisse. Elle pense également qu'il est préférable de trouver un autre système (aide à l'investissement, achat de prestation...)

Monsieur MARCON s'interroge sur les quotas à respecter.

Madame TEYSSIER indique que la limite à respecter est de 30 %. Au Fil de l'eau est à 17 % et Coup de Pouce à 24 %. Elle estime que l'achat de prestations et de production reste donc possible.

Monsieur MARCON rappelle qu'il faudra être vigilant quant au critère climatique non prévisible.

Madame TEYSSIER reconnaît la complexité des maraichages biologiques.

Monsieur MARCON souligne la complexité de l'agriculture dans sa globalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Association Au Fil de l'Eau – Jardin de Cocagne pour l'année 2015.

Monsieur le Président remercie les élus pour ces personnes aidées à travers ces chantiers d'insertion et demande à Madame FAYARD en tant que membre du CA de cette association de communiquer aux élus les dates de leurs journées portes ouvertes.

### *Administration Générale :* *Schéma de mutualisation*

Outre le rapprochement des communautés de communes, la dissolution des syndicats, Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que la loi NOTRe prévoit également que les collectivités doivent approuver avant le 31/12/2015 leur schéma de mutualisation. Il remercie les services qui ont participé à la rédaction de ce document. Il précise que ce dossier a fait l'objet de discussion à plusieurs reprises au sein du bureau communautaire. Toutefois, il indique que ce schéma ne présente pas de surprise étant donné qu'il décline de nombreuses actions inscrites dans le plan de mandat. Il rappelle également que les élus n'ont pas attendus l'élaboration de ce schéma pour mutualiser des moyens les uns avec les autres et donne l'exemple du service ADS mutualisé au niveau du PETR. Il souligne que l'essence même d'un EPCI est la coopération et la mutualisation. Il précise que ce schéma est décliné par fiche pour chaque action pour bien identifier les pilotes. Un bilan de ce schéma est à faire tous les ans. Le schéma de mutualisation proposé aujourd'hui est un projet sur lequel les communes ont 3 mois pour délibérer et il sera ensuite

approuvé en conseil communautaire, si toutes les communes ont délibéré, en février 2016. Il est conscient du calendrier serré et n'est pas certain que toutes les intercommunalités auront approuvés d'ici le 31/12/2015 un schéma de mutualisation.

Il insiste sur la réalisation très sérieuse de ce projet effectué en un temps record par les services de Loire Semène. Le plan de mandat détaillé a permis d'inscrire des actions et d'établir des fiches actions bien détaillées. Ce schéma de mutualisation est présenté sous la même manière que le plan de mandat grâce au travail de mise en page d'Audrey DUFAURE DE CITRES.

Monsieur MOULIN trouve le schéma très bien et demande s'il ne serait pas possible de rajouter une fiche action pour tout ce qui concerne la mutualisation avec les associations. Il précise qu'elles font vivre le territoire

Monsieur le Président demande dans quel sens : appui, aide logistique ?

Monsieur MOULIN souhaiterait que Loire Semène accompagne les associations pour les faire travailler ensemble et pense qu'il faut garder cette réflexion en tête.

Monsieur BLANCHARD pense qu'il faut d'abord identifier le type d'associations et donne l'exemple des associations sportives qui se rencontrent dans le cadre de compétitions.

Monsieur MOULIN estime que même les associations sportives pourraient être concernées, il cite l'exemple de l'entente La Séauve St Didier au basket qui fonctionne très bien. Il pense que pour les associations culturelles et sociales, il y a des choses à faire ensemble.

Monsieur MARCON trouve très bien de donner des compétences supplémentaires à Loire Semène mais précise que l'essentiel des efforts envers les associations sont faits par les communes à l'heure actuelle. Si demain il n'y a plus de commune, il faudra que la communauté de communes prenne le relais, mais il se demande s'il est nécessaire d'anticiper. Il déclare que les responsables des associations sont assez intelligents pour se regrouper quand cela est nécessaire comme le basket La Séauve - St Didier qui a fusionné pour des intérêts communs.

Monsieur COLETTTO rajoute qu'en Rugby à 15, Pont Salomon et Monistrol se sont regroupés. Il précise qu'il s'agit d'un clin d'œil au SDCI.

Monsieur MOULIN pense qu'il y aura toujours des communes mais qu'il faut anticiper car les communes peuvent trouver un intérêt.

Monsieur COLETTTO estime que Loire Semène doit plus jouer un rôle de chef d'orchestre comme cela a été fait dans le domaine culturel en partageant une idée, un thème fédéré par Loire Semène.

Monsieur le Président indique que l'action 10 « saison culturelle » proposée dans le schéma de mutualisation est une première étape en restant dans le champ des compétences de Loire Semène. Il approuve l'intervention du maire de La Séauve et propose de s'orienter sur des actions autour de nos compétences. Il rappelle que les communes jouent un rôle important pour les associations. Il cite l'exemple du Gala de Musica'LS pour lequel l'aide des équipes techniques communales et communautaires a été essentielle pour la mise en place du matériel.

Monsieur BLANCHARD souligne le fait que les structures sportives communautaires doivent être partagées.

Monsieur le Président répond que c'est le cas pour le DOJO et les terrains de foot synthétique, celui de Saint Just Malmont est très utilisé. Il rappelle qu'avant le gâchis généré par le district de la Haute Loire, le nombre de licenciés évoluant sur ce terrain synthétique étaient de 540.



Aujourd'hui, ce sont 350 sportifs qui l'utilisent, provenant des communes de La Séauve, de St Victor Malescours et de Saint Just Malmont. Ce terrain est donc bien mutualisé.

Monsieur TONSON revient sur l'action de mutualisation pour le SIG qu'il trouve primordial. Il estime que le SIG est une colonne vertébrale pour la Communauté de Communes et que c'est notre avenir que nous engageons. Cette action doit être suivie et doit converger dans toutes les communes membres. Une formation est nécessaire pour les agents communaux pour faire avancer le SIG et le développer selon une même nomenclature. Il cite le travail de recollement des réseaux essentiel.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une fusée à deux étages. Un travail collaboratif doit commencer avec un comité de pilotage piloté par le Vice-Président en charge du sujet et Paul CARROT pour faire vivre cet outil. Avec la prise des compétences eau et assainissement, il ajoute que le SIG aura toute son utilité. Afin de rendre le logiciel beaucoup plus efficient, il sera ensuite nécessaire de collaborer entre les communautés de communes du Pays et le PETR. Il rappelle que des crédits budgétaires ont été fléchés pour le SIG dans le contrat Auvergne +. En effet, la Région a ciblé comme priorité le SIG pour faciliter la gestion et faire des économies à terme.

Monsieur MARCON s'interroge sur l'action 18 « étude prise de compétences PLUi » et souhaiterait que les choses soient éclaircies. En effet, il indique que lors d'un précédent bureau, il a bien souligné qu'il ne s'opposait pas à une étude sur la prise de cette compétence car il ne faut pas s'empêcher de réfléchir mais qu'il s'opposait par principe au PLUi. Il estime qu'il s'agit d'une atteinte grave et irréversible aux pouvoirs des maires. De plus, il souligne le fait que le périmètre du « i » n'est pas clairement identifié à ce jour et il ne souhaite pas laisser les clés à une Communauté de Communes qui pourrait évoluer et dont les contours géographiques ne sont pas figés. Il rappelle que cette compétence sera transférée d'office au 27/03/2017 aux communautés de communes si les communes ne s'y opposent pas par une minorité de blocage. Il rajoute que les Marches du Velay ne souhaitent pas prendre cette compétence et que si Loire Semène la prend, alors une divergence supplémentaire apparaîtra en cas de rapprochement. Il estime que Loire Semène doit attendre le rendu de l'étude sur la prise de cette compétence avant de s'engager afin de discuter des contraintes et des avantages.

Monsieur le Président rappelle que les conseils municipaux devront se positionner selon les éléments étudiés par la commission aménagement du territoire qui s'est déjà réunie. Il indique que début 2016 une analyse sur la prise de cette compétence sera effectivement portée par la commission. Il précise à l'heure actuelle ne pas connaître l'avis des élus de la commune de Saint Just Malmont. Il pense que ce peut être un bon outil pour préserver les intérêts communautaires stratégiques (tels que le tourisme ou l'économie). Il ajoute que les compétences PLUi, eau et assainissement doivent être coordonnés. Il estime que les conseillers municipaux doivent se positionner sur des éléments tangibles. Il rajoute que Monsieur VIAL, Vice-Président de la commission, n'aime pas travailler pour rien, c'est pourquoi un tour de table du bureau a permis d'affirmer que tous les maires étaient intéressés pour avoir des éléments avant de se positionner.

Monsieur VIAL rappelle que dans le plan de mandat, il est confié à la commission aménagement du territoire parmi d'autres thèmes, l'analyse de la prise de compétence PLUi. Il ajoute que la commission doit explorer le texte et aider les communes à prendre leur décision. Il précise que si les communes ne font rien alors cette compétence s'imposera en 2017. Il ajoute que le même mécanisme se remet en place à chaque renouvellement municipal, d'où un caractère quelque peu inéluctable. Il rappelle la règle pour s'y opposer : ¼ des communes représentant 20 % de la population ou l'inverse, soit 2 communes pour Loire Semène. Il va falloir donc selon lui mesurer le temps qu'on se laisse pour ne pas se mettre ensemble. Il souligne que sur cette commission, la position de l'ensemble des élus semblaient claires, et favorables à l'étude d'un PLUi. Il indique que le bureau a sollicité que la commission avance sur les forces et les faiblesses d'un PLUi, les risques et ce que ça peut apporter. Toutefois, il demande à ce que si une minorité de blocage se dessine déjà que ces communes le fassent savoir rapidement afin de ne pas perdre de l'énergie à travailler pour

rien. Il rajoute que cette prise de compétence n'a pas un enjeu de telle nature à vouloir passer en force et que c'est au territoire de décider. Il rappelle que l'enjeu plus important que le PLUi est le SCoT qui est régie par des textes contraignants permettant un développement raisonné du territoire. Il estime qu'il faut être plus attentif au SCoT qui définit un cadre au niveau du PETR. Il ajoute que demain aura lieu la première conférence des maires au sein du PETR, réunion obligatoire au moins une fois par an. Il y sera évoqué un certain nombre de sujets et thèmes fédérateurs du territoire (SCoT, Leader, ADS). Il indique qu'il faut travailler sur ce qui fédère ce territoire à défaut de fusion.

Monsieur CHAMPAVERT, en tant que président de syndicat d'eau, revient sur la prise de compétence eau et assainissement et sur le schéma proposé par le Préfet qui supprime tous les syndicats existants mais qui n'écrit rien clairement. Il pense que Loire Semène doit s'emparer du sujet en amont pour voir comment prendre au mieux cette compétence obligatoire en 2020. Il trouve qu'il est important pour les syndicats de connaître la position de Loire Semène pour avancer.

Monsieur le Président rappelle que l'étude de la prise des compétences eau et assainissement est inscrite comme action dans le schéma de mutualisation. Il précise que ces compétences deviennent optionnelles pour les intercommunalités en 2017 et obligatoires en 2020. Il ajoute que si Loire Semène ne prend pas cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle pourrait perdre 190 000 € environ de DGF bonifiée alors que Loire Semène aura déjà perdu plus de 600 000 € de dotations entre 2015 et 2017. La prise de cette compétence peut être rapide dans un premier temps pour ne pas perdre ces 190 000 €. Néanmoins, il convient de réfléchir sur comment organiser la gestion de ces compétences. La mise en place d'une étude va être abordée lors du bureau du 22 décembre prochain. Il estime que l'objectif pour Loire Semène doit être le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur COLETTO estime que les 190 000 € sont importants mais que d'autres critères le sont tout autant comme la qualité des prestations existantes. Il trouve malheureux de faire un comparatif entre qualité, compétence et finances car l'un n'équilibre pas obligatoirement l'autre. En tant que Président du SIVU, la gestion de la station est très correcte et il ne voit pas comment d'ici fin 2017, il pourrait être proposé autre chose en terme de qualité. Il pense à la population en cas de dissolution du syndicat qui donne satisfaction aujourd'hui.

Monsieur le Président déclare que le but n'est pas de saborder la qualité du service ni de faire payer plus cher à nos habitants un service, mais que l'objectif est de proposer le meilleur rapport qualité-prix. Il est évident que les élus des syndicats travaillent pour l'intérêt général et pour rendre une bonne qualité de service. Il en veut pour preuve le quorum toujours atteint au sein du syndicat des eaux de la Semène qu'il connaît bien par exemple. Toutefois, il n'est pas possible d'éluder la question des finances dans la reprise de cette compétence. Au vu de l'analyse financière débutée, lors du DOB 2016, il sera question de recherche d'augmentation de recettes. Il ne lui paraît donc pas possible de faire comprendre à nos administrés que l'on s'assoit en parallèle sur 190 000 € de dotations.

Monsieur COLETTO insiste sur le fait que les 190 000 € sont une chose mais qu'il faut tenir compte de la qualité existante et de l'avenir des agents concernés.

Monsieur SALGADO indique qu'il est soucieux de la qualité et du tarif. Dans le cadre d'un transfert de compétences, il indique que les agents sont transférés, ce n'est donc pas un problème pour lui. Dans les perspectives d'avenir, la décision fondamentale à ses yeux est aussi la représentativité des élus du territoire au sein de la structure qui sera amenée à gérer ces compétences. Il estime qu'il faut que ce soit des gens motivés qui passent du temps sur leur territoire.

Monsieur MARCON rejoint Monsieur COLETTO sur le triptyque qualité / compétences / finances. Il rajoute qu'en face des 190 000 € de recettes perdues, il faut mettre les dépenses qui seront générées par cette reprise de compétences. Une fois la balance faite, le solde sera peut être négatif. Il indique que le SIVOM St Didier La Séauve a pris une délibération sollicitant le report le

plus tard possible de la prise de compétence afin de ne pas ajouter plus de difficultés à l'avenir. Il estime que cette action doit être menée à terme par les syndicats. Il précise que la décision de refonte de la station d'épuration a été actée pour un montant d'environ 2 millions d'euros. La date de reprise par Loire Semène de cette compétence doit être fixée afin que les syndicats n'engagent pas des actions qui pourraient impacter Loire Semène.

Monsieur le Président rappelle que l'étude sera rapidement lancée. Il rajoute que dans le cadre du transfert d'une compétence, il y a également transfert de charges, et qu'il n'y pas de raison de se faire peur financièrement alors que les syndicats actuels gèrent très bien leur budget. Il insiste sur le fait que les élus se doivent de donner un service de qualité au meilleur prix tout en gardant un œil sur la représentativité aux plus proches du territoire. Il estime que Loire Semène doit être ambitieuse et doit tout faire pour ne pas perdre les 190 000 € de dotations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de schéma de mutualisation.

***Administration Générale :***  
***Représentation au sein de la***  
***Commission Famille - Jeunesse***

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Hélène VEROT comme membre à la commission Famille – Jeunesse en remplacement de Madame Laëtitia VOCANSON pour la commune de Pont Salomon.

***Développement Economique:***  
***Appel à projet FISAC 2015 :***  
***Candidature du PETR Pays de la Jeune Loire***

Monsieur le Président présente l'appel à projet FISAC 2015 pour l'aide aux commerces et l'activité de service. Il estime que cet appel à projet tombe à point nommé étant donné l'inscription au plan de mandat Il rappelle les délais courts pour déposer le projet et les 3 priorités thématiques du FISAC 2015 qui sont la modernisation, la création et l'attractivité des derniers commerces et des multiservices, la modernisation et la diversification des stations-services et l'accessibilité des commerces à tous les publics. Il précise que la candidature du PETR a été écrite au sein de la cellule économique avec les conseils de Monsieur GALLOT au vu de son expérience sur la commune d'Yssingaux qui utilise ses fonds. Il indique que le FISAC cumulé au LEADER et à une aide de la collectivité peut avoir un véritable effet levier pour aider certains entrepreneurs à se lancer dans un projet. Il ajoute que la répartition de l'enveloppe de 400 000 €, qui pourrait être octroyée si le PETR était lauréat, se fera en cellule économique et en conférence des présidents.

Monsieur VIAL rajoute que le projet du Pays est en cours et que les fonds obtenus ne seront pas accordés en fonction de l'arrivée des dossiers des communes mais selon une règle d'équité avec des clés de répartitions. L'important est de mettre l'argent là où le territoire en a besoin. Il souligne le fait qu'à l'heure actuelle il n'y a pas beaucoup d'aide à destination des privés, aides pratiques pour permettre aux artisans de démarrer au mieux leur activité par exemple. Le PETR demande aux communautés de communes de s'engager dans ces projets. Il rappelle que cette action est également prévue dans le LEADER avec un ratio de 1 pour 4 : si une communauté de communes met 1€ sur un projet, le LEADER peut en mettre 4€. Il rappelle que les commerçants n'auraient rien si les communautés de communes ne s'engagent pas. Il ajoute néanmoins qu'il ne s'agit que d'une candidature à un appel à projets mais que les lauréats seront moins nombreux que les candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de candidature du PETR relative à l'appel à projet FISAC ainsi que la démarche et les orientations qui ont été proposées pour la candidature.

**Développement Economique :**  
**Pôle économique et d'usages numériques :**  
**Convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec**  
**la commune d'Aurec sur Loire**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le contrôle de légalité s'est prononcé sur une illégalité du montage financier dans le cadre de la convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Aurec sur Loire dans le cadre du projet de création d'un pôle économique et d'usages numériques. En effet, la part de financement revenant à la commune d'Aurec sur Loire ne doit pas dépasser les montants engagés par la Communauté de Communes. Il rappelle que ce montage avait été validé par un service juridique, auquel il ne manquera pas de demander des comptes. Il est donc nécessaire de retirer les délibérations du 15 septembre dernier relative à la convention d'offre de concours et de co-maîtrise d'ouvrage. Aussi, afin de maintenir les mêmes engagements financiers, les services de la Région ne voient pas d'inconvénients à ce que la commune d'Aurec sur Loire apparaisse en co-maître d'ouvrage de ce projet avec Loire Semène qui continuerait à soutenir ce projet à hauteur de 10 %. Il précise qu'un rendez-vous avec les services de l'Etat est prévu en début d'année 2016. Une issue à ce problème de montage financier doit être trouvée pour accompagner au mieux ce projet majeur du plan de mandat. Il prévient le conseil communautaire qu'il n'est pas certain que la délibération prise aujourd'hui soit validée par le contrôle de légalité et qu'il sera peut-être nécessaire de redélibérer plusieurs fois. Toutefois, il donne l'exemple du centre socio-culturel qui a déjà fait l'objet de 5 délibérations. Il précise que le plan de financement de l'opération reste inchangé, il s'agit pour lui de prévoir des fondations solides pour mener à bien ce projet. La nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage a été rédigée avec tous les partenaires financiers et il souligne l'énergie perdue par les services de Loire Semène pour trouver un montage qui convienne à tous alors que la volonté et les moyens de chacun sont là. Il ajoute que l'accord des services de la Région a été obtenu avant les échéances électorales. Il rappelle que 30 000 € de crédits ont été ouverts sur cette opération pour l'investissement, ce qui démontre la volonté de la Communauté de Communes d'aller de l'avant sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le retrait des 2 délibérations du 15 septembre dernier relative à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et d'offre de concours à passer avec la commune d'Aurec sur Loire et approuve la nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer.

**Famille - Jeunesse :**  
**Services Civiques : Demande d'agrément et**  
**indemnité versée aux volontaires**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que les services de Loire Semène ont obtenu, sous réserve de l'envoi de la délibération de ce jour, l'agrément auprès des services de l'Etat pour recruter des volontaires en services civiques. Il rappelle le souhait des élus de mener des actions en faveur de la jeunesse et de la prévention de la délinquance. Il précise que de telles actions avaient déjà été menées lors du précédent mandat et qu'aujourd'hui, il subsiste des besoins dans les transports scolaires, pour les TAP et pour de la médiation sur des lieux privilégiés fréquentés par des jeunes. Il précise ensuite au conseil communautaire que ces volontaires perçoivent une indemnité obligatoire de l'Etat de 467,34 € et de 106,31 € minimum de Loire Semène. Monsieur le Président propose que l'indemnité versée par Loire Semène soit fixée à 233,00 € afin que les jeunes

volontaires passent le seuil des 700 € par mois. Il rajoute que ce montant sera du même ordre de ce qui avait été acté lors du précédent mandat. Il insiste sur la difficulté à recruter ses jeunes et n'enlève pas la possibilité de revoir cette indemnité si Loire Semène ne trouve pas de volontaires.

Monsieur FRANÇON s'interroge sur le temps de travail.

Monsieur le Président indique que c'est pour un 24 h minimum mais que Loire Semène recruterait pour des missions pouvant se rapprocher de 35 h par semaine. Il ajoute que Loire Semène pourrait envisager le paiement de certains frais pour des missions conséquentes.

Madame VICENS demande une précision à savoir si les 233 € sont pour 24 ou 35 heures.

Monsieur le Président indique que c'est une indemnité fixe et que le minimum légal d'heures est de 24 et que rien n'interdit de prévoir un temps de travail d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Monsieur VOCANSON approuve cette initiative qui a été une réussite lors du précédent mandat. Il demande si ces jeunes volontaires pourront bénéficier des avantages tickets restauration et chèques cadeaux de fin d'année pour les aider financièrement en terme de frais de transport et d'hébergement, problème rencontré lors du précédent mandat. Il souligne l'importance de l'équité, dans la mesure du possible, pour favoriser leur intégration à Loire Semène au vu des autres agents de la collectivité.

Monsieur le Président répond par l'affirmative et que ce sera étudié en fonction des activités et des plannings proposés. Ils auront au moins accès aux tickets restaurations pour réduire leur coût de restauration du midi. Il souligne que les missions TAP, transports scolaires et prévention se déroulent sur des plages horaires qui nécessiteront de prendre en compte les frais de restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à solliciter l'agrément auprès des services de l'Etat et propose de fixer à 233,00 € l'indemnité versée aux volontaires.

***Famille - Jeunesse :***  
***Collège des Gorges de la Loire :***  
***Désignation d'un membre***

Monsieur le Président rappelle que lors du précédent conseil communautaire, Monsieur VOCANSON a remis son mandat de représentant de Loire Semène au conseil d'administration du collège des Gorges de la Loire car il y siégeait en tant que personnalité qualifiée dans le domaine du social pour le Département. Après consultation des maires en bureau, il est proposé la candidature de Monsieur Roland RIVET au vu de son expérience en tant qu'intendant. Il rappelle que le Maire d'Aurec sur Loire, consulté en premier lieu, a proposé de laisser cette représentation à un élu d'une autre commune étant donné que Monsieur VOCANSON et Mme TEYSSIER y siègent déjà.

Monsieur RABEYRIN ne s'oppose pas à la candidature de Monsieur RIVET mais ne comprend pas pourquoi sur la commune de Pont Salomon aucune candidature n'ait été proposée et souligne qu'il n'était pas au courant.

Monsieur VOCANSON indique qu'il s'est permis d'appeler le Maire de Pont Salomon. Aujourd'hui, plus de 80 élèves des Gorges de la Loire viennent de Pont Salomon contre 2 de Saint Ferréol d'Auroure, c'est-à-dire moins de collégiens qui proviennent d'Unieux. Il estime que la représentation de Loire Semène revient de droit à un élu de Pont Salomon et c'est pour cela qu'il s'est permis d'appeler le maire pour le sensibiliser.

Monsieur RABEYRIN informe ne pas être au courant de la démarche de Monsieur VOCANSON. Il en profite pour remercier Mme TEYSSIER qui fait remonter sur la commune de Pont Salomon les petits soucis rencontrés. Il estime que ce serait une chance pour Pont Salomon d'avoir un interlocuteur direct.

Monsieur le Président remercie Roland RIVET qui s'est proposé. Il ajoute que les arguments développés lui semblent pertinents. Toutefois, il rappelle qu'un élu communautaire représente la communauté de communes et pas forcément sa commune, il cite le cas de Mme FAYARD de St Didier en Velay qui siège au Conseil d'Administration de l'association Au Fil de l'Eau alors que les sites de production sont sur Aurec sur Loire et Monistrol sur Loire.

Monsieur AULAGNIER indique avoir proposé la candidature de Monsieur RIVET lors d'un bureau face à l'absence de candidats.

Monsieur COLETTO rebondit sur les propos de Monsieur VOCANSON en précisant que la représentation de Monsieur RIVET est de qualité au vu de son expérience et se demande s'il faut en faire abstraction. Toutefois, si vraiment cette candidature pose problème vis-à-vis du Directeur du collège et des représentants alors il déclare être d'accord pour se substituer à la candidature de Monsieur RIVET.

Monsieur le Président prend note de la candidature de Monsieur COLETTO et demande à Monsieur RIVET s'il s'efface.

Monsieur RIVET n'y voit pas d'inconvénient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur COLETTO pour siéger au Conseil d'Administration du Collège des Gorges de la Loire en remplacement de Monsieur Guy VOCANSON.

## ***Compte-rendu des commissions et réunions diverses***

Monsieur le Président indique que dans les News de la Semène il est repris les dates des vœux des communes et précise que pour Pont Salomon la date a changée dernièrement. Monsieur COLETTO précise qu'au lieu de lire 10 janvier il faut lire vendredi 8 janvier à 19 h00 afin que ce ne soit plus en même temps que les vœux de St Didier en Velay et en décalage d'une heure avec les vœux de Saint Ferréol d'Auroure.

Monsieur le Président donne les dates des conseils communautaires de 2016 : 09/02 – 29/03 – 10/05 – 12/07 – 20/09 – 08/11 – 20/12 à 18 h 30 au siège de Loire Semène.

Monsieur le Président remercie les agents des services présents ce soir dans le public et salue leur implication dans le travail. Il propose à ses vice-présidents de faire un point sur leurs commissions respectives.

### ***- Famille – Jeunesse :***

Monsieur CHAMPAVERT indique que la commission Famille – Jeunesse s'est réunie le 5 novembre dernier. Les directeurs des accueils de loisirs ont présenté leur budget primitif pour 2016. Il trouve que cette formule permet d'avoir un contact direct entre les élus et les structures. Il a trouvé l'échange intéressant et à reconduire les prochaines années. Il a également été question des tarifs périscolaires et des formules proposées pour les camps d'hiver. 2 solutions ont été présentées, une sur une semaine et une sur deux semaines en séparant les tranches d'âge. Il a été privilégié la qualité et donc de séparer les jeunes de moins de 12 ans avec les 14/17 ans même si le coût de revient reste plus élevé. Enfin, il a été présenté la réorganisation du service Famille – Jeunesse.

Monsieur CHAMPAVERT précise que la prochaine commission aura lieu le 13/01/2016 sur le budget et l'étude des scénarios sur l'augmentation des tarifs périscolaires.

- Culture-Tourisme :

Monsieur COLETTI rend compte de la commission culture du 10/12/15 lors de laquelle un bilan sur l'animation « ça va jazzer » a été présenté. Sur un mois, ce sont 2 130 personnes dont 1 050 enfants qui ont participé (en comparaison avec le réseau lecture qui sur l'année 2013 représentait 2 180 personnes et en 2014 2 300 personnes). Concernant l'espace muséal, il y a eu une forte augmentation du nombre de visites puisqu'en 2014, il y a eu environ 500 visiteurs contre environ 2 500 visiteurs en 2015. En conclusion, les administrés sont intéressés par les offres culturelles proposées sur leur commune par Loire Semène. Il précise que l'aide des bénévoles est très importante sur ces manifestations et qu'il a été constaté un manque de relais effectif entre les représentants de la commission culture et le terrain sauf sur la commune de Saint Ferréol d'Auroure où l'investissement de tous a permis une clôture magnifique de ce mouvement ça va jazzer. Il annonce que pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2016, la commission a prévu 3 thèmes : l'environnement en janvier-février, l'art de la nature en mars-avril avec les JEMA (13 artisans qui présenteront leur travail du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2015), et la musique pour les mois de mai et juin. Il informe les élus que ciné St Did' propose des projections en plein air pour des documentaires en partenariat avec l'ensemble des associations de cinéma de Loire Semène. Pour conclure, il revient sur l'expérience de « ça va jazzer » et sur la qualité reconnue de l'ensemble des manifestations qui ont nécessité un investissement énorme de la part du service de Mme Lina EL GHEZAL. Il souligne l'importance d'un geste de reconnaissance et remercie le bureau qui a reconnu le travail effectué.

Monsieur AULAGNIER en profite pour rebondir sur ce mois de jazz très important pour sa commune qui n'a pas les moyens organisationnels et financiers pour proposer une saison culturelle. Entre le concert Gospel et l'exposition, les administrés ont pu profiter d'un moment extraordinaire et il estime normal que les services de St Ferréol aient participé à la logistique. Il tient à remercier Lina EL GHEZAL et Nathalie BRUNON pour leur implication et leur disponibilité très appréciées.

En tant qu'élus, après cette année, il avoue que les collectivités ne vivent pas un long fleuve tranquille et qu'elles doivent faire face à baisse de dotations, des reprises de compétences, des regroupements, des suppressions de syndicats, des fusions de Région. Il indique être au bord de la crise de foie mais qu'il garde la foi.

- Développement Durable :

Monsieur AULAGNIER indique que la commission du 17/12/2015 a été annulée et sera reportée en janvier 2016.

Il précise que dans le cadre du contrat de rivière Semène, une étude-bilan a démarré fin octobre 2016. Il y aura donc une période un peu creuse avant de repartir sur un nouveau contrat. Il faut en effet faire un bilan des actions menées en 2015 : abreuvoir, passe à poisson, formations agricoles... et étudier de nouvelles préconisations pour le nouveau contrat.

- Finances :

Monsieur BLANCHARD informe le conseil communautaire qu'une réunion avec le service Finances, le Président et Mme BOIS a eu lieu sur la prospective financière. Cette dernière sera présentée le 12/01/2016 en bureau. Il précise que la prochaine commission Finances aura lieu le 19/01 à 18h30 (NOTA : décalée au 25/01 post-conseil)

- Pôle Economique et d'Usages Numériques :

Monsieur BLANCHARD indique qu'une réunion s'est tenu le 4/12/15 en mairie d'Aurec sur Loire avec le bureau d'études pour mettre en place un programme d'appel à

candidature pour la maîtrise d'œuvre. Il rappelle les contraintes des architectes des bâtiments de France pour faire aboutir ce site aux qualités architecturales et patrimoniales.

- Informations Diverses :

- Monsieur le Président évoque le dernier CTP et la commission du personnel lors desquels a été abordée l'évolution de l'organigramme du service Famille-Jeunesse pour tendre vers plus d'efficacité et plus de valorisation du personnel. Il souligne que nous avons demandé beaucoup aux agents pour la mise en place des TAP et qu'il est normal de valoriser cet investissement. Il précise également que les TAP nécessitent désormais moins de temps d'encadrement qu'il propose de redéployer des moyens humains sur le CISPD et la coordination de la politique petite enfance.
- Monsieur BLANCHARD précise qu'un COPIL SIG sera organisé début 2016 avec les élus référents. Monsieur le Président invite les élus à se rapprocher de M. Paul CARROT pour que le sujet du SIG, primordial et très technique, paraisse moins lointain.

Monsieur VOCANSON estime que d'autres sujets font jazer sur le territoire et demande où en sont les dossiers du Crouzet, des déchets, du PTLs. Lors du précédent mandat, la dernière séance annuelle du conseil communautaire était consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires. Il espère que ces sujets importants seront évoqués lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Président estime qu'au niveau du calendrier, il faut rester prudent par rapport à certains sujets. Pour le Crouzet, il rappelle que Loire Semène n'en a pas la propriété foncière et que c'est Maître PETAVY, liquidateur judiciaire, qui a la main sur ce dossier. Il rajoute que Loire Semène est toujours dans l'attente de l'envoi du bilan de pollution du site. Il souligne que Loire Semène s'est positionnée auprès de l'administrateur en manifestant son intérêt pour le site.

Concernant les déchets, Monsieur le Président informe que le prochain comité syndical du SICTOM aura lieu jeudi prochain. Une étude a été lancée sur la valorisation des déchets et le SICTOM devrait avoir les résultats fin d'année. Ce sujet fera l'objet d'un point lors d'un prochain conseil communautaire de début d'année 2016.

Madame PACALON indique, en tant que membre du GAL, que Céline MICHAUD du PETR va prochainement envoyer un point d'avancement du dispositif LEADER.

Monsieur le Président remercie Madame PACALON pour son implication sur ce dossier et ce retour.

Monsieur le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et a une pensée pour ceux qui sont seuls et demande aux élus de rester vigilants envers ces personnes. En ces périodes de fêtes, il est toujours bon de penser aux autres. Il a également une pensée très émue pour un membre du personnel de Loire Semène qui vient de perdre un être cher.

La séance est levée à 21h40.

Fait à la Séauve sur Semène, le 22 décembre 2015

Le Président,

Frédéric GIRODET

